

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Considérant qu'afin d'assurer la libération de toute occupation des parcelles cadastrales 166AB450 et 166AB114 situées rue Alfred Changenet, dans le cadre de leur cession par la SPLAAD au promoteur Vinci Immobilier, il y a lieu de réglementer le stationnement sur le domaine public :

ARRÊTE

Article 1 :

Dans le cadre de la cession par la SPLAAD au promoteur VINCI Immobilier des parcelles situées rue Alfred Changenet pour la réalisation d'une opération immobilière (PC N° 021 166 21 R0028), le parking public provisoire mis à disposition de la ville de Chenôve par la SPLAAD devra être libre de toute occupation à la date de l'établissement de l'acte de vente. La circulation et le stationnement sur cette zone (parcelles cadastrales 166AB450 et 166AB114) seront strictement interdits à tous véhicules à compter de la date précisée dans l'article 2.

Article 2 :

Cet arrêté est exécutoire à compter du 6 novembre 2026.

Article 3 :

Cet arrêté doit obligatoirement être affiché par la SPLAAD.

Article 4 :

Tout véhicule en infraction aux règles de stationnement susvisées sera considéré comme conférant un caractère gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et pourra être mis en fourrière, étant précisé que les frais seront à la charge du titulaire de la carte grise du véhicule enlevé.

Article 5 :

Messieurs les Agents de la Force Publique, Police Nationale et les Policiers Municipaux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Président de Dijon Métropole,
Monsieur le Directeur interdépartemental de la Police Nationale de Côte d'Or,
Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur des Espaces Publics et de la Nature en Ville,
SPLAAD,
Police Municipale,
Affichage.

Fait à CHENÔVE,



Signé électroniquement par : Victor LE MONIER

Date de signature : 22/10/2026

Qualité : 8ème Adjoint